

PROGRAMME POUR LES MEMBRES RÉGULIER(E)S
NON RÉCURRENT

Le CELAT propose pour l'année 2021-2022 un programme de soutien financier à celles et ceux qui sont dans la rédaction d'une demande de subvention majeure (ex : FCI, partenariat). Il s'agira principalement de contribuer au salaire d'une personne aidant à la rédaction de celle-ci. Une enveloppe budgétaire de 5000\$ est allouée à ce concours. Même si celle-ci est déjà accordée, le comité tentera de trouver d'autres fonds si d'autres demandes de membres surviennent.

Pour que ce financement interne soit accordé :

- 1) La demande de subvention doit s'inscrire dans les axes de recherche du CELAT.
- 2) Le projet doit, idéalement, rassembler au moins deux cochercheur(e)s du CELAT.
- 3) La demande de financement doit viser un organisme subventionnaire reconnu. Elle doit être sous la responsabilité d'un(e) professeur(e) membre du Centre.
- 4) Si le financement est obtenu, le projet doit servir la communauté du CELAT soit par des infrastructures, des collaborations, des projets ou des activités.
- 5) Le ou la membre doit faire parvenir sa demande de financement à la coordination scientifique du CELAT comme preuve une fois celle-ci déposée.

Présentation de la demande, incluant une lettre (2-3 pages) indiquant :

- 1) Une brève description de la demande de subvention;
- 2) L'affectation budgétaire;
- 3) Les membres impliqués;
- 4) Les retombées pour le CELAT;
- 5) Annexes au besoin.

Dates de dépôt des projets : en tout temps.

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité exécutif du CELAT.